

98 B 1883.

- 6 JUIN 2000

ADM GROUP'FINANCE

Société Anonyme

Au capital de 250.000 Francs

Siège social : 45, avenue de la République

33200 BORDEAUX

RCS BORDEAUX B 409 741 121

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUILLET 1999

L'an mille neuf cent quatrevingt dix-neuf,
Le vingt-sept juillet à dix-huit heures.

Les actionnaires de la Société ADM GROUP'FINANCE, société anonyme au capital de 250.000 Francs, se sont réunis au siège social à Bordeaux en assemblée générale ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, à l'entrée en séance, par tous les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Armand DUCOUSSO préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Philippe FEUILLE et Cyril DUCOUSSO, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michel DASRE est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, possèdent la totalité des voix ayant le droit de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la Société ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires ;

AD

LD 86
m

- la feuille de présence à laquelle est jointe la liste des actionnaires ;
- le rapport du conseil d'administration ;
- le projet des textes des résolutions ;
- copie des lettres de convocations des commissaires aux comptes.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- régularisation des nominations des administrateurs ;
- régularisation de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
- pouvoir ;
- questions diverses.

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration.

Après un échange de vues, le Président met, successivement, aux voix les résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve, pour régularisation, la nomination de Monsieur Cyril DUCOUSSO demeurant 9, allée du renard à CESTAS (33610) et celle de madame Brigitte MEURICE demeurant rue de la folie à SAINT MARCEAU (08160) aux fonctions d'administrateurs suite à une décision en date du 28 novembre 1996.

Ces nominations sont intervenues en vue du remplacement de Monsieur Armand DUCOUSSO et de Monsieur Michel DASRE, démissionnaires.

L'assemblée précise que Monsieur Cyril DUCOUSSO a été alors nommé Président du conseil d'administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CD AD EF


DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve, pour régularisation, la nomination de Monsieur Armand DUCOUSSO, demeurant 9, allée du Renard à CESTAS (33610) aux fonctions d'administrateur suite à une décision en date du 21 février 1997.

Cette nomination est intervenue afin de procéder au remplacement de Monsieur Cyril DUCOUSSO, démissionnaire de ses fonctions de président du Conseil d'Administration.

L'assemblée précise que Monsieur Armand DUCOUSSO a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve, pour régularisation, la nomination de Monsieur Michel DASRE, demeurant rue Borda à BORDEAUX (33000), celle de Monsieur Philippe FEUILLE, demeurant 7 domaine Génissan au PIAN MEDOC (33290) et celle de Monsieur Max MAMAIN demeurant 103 boulevard Saint Loup à MARSEILLE (13010) aux fonctions d'administrateurs suite à une décision en date du 30 juin 1998.

L'assemblée précise que Monsieur Armand DUCOUSSO est toujours Président du Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Brigitte MEURICE intervenue le 18 mai 1998.

L'assemblée décide que cette démission ne donnera pas lieu à la nomination d'un nouvel administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AD P F
M

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale précise que la composition du Conseil d'administration au 4 mai 1999 était la suivante :

- Monsieur Armand DUCOUSSO, Président, administrateur ;
- Monsieur Patrick FEUILLE, administrateur ;
- Monsieur Max MAMAIN, administrateur ;
- Monsieur Michel DASRE, administrateur ;
- Monsieur Cyril DUCOUSSO, administrateur ;
- Monsieur Jean-Louis LANDAU, administrateur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'un avis de régularisation sera publié dans un journal d'annonces légales.

A cette fin, elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la régularisation de l'AGOA du 30 juin 1999 portant approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 :

La collectivité des actionnaires, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de (23.949) Francs, décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au poste « Report à Nouveau » (23.949) Francs.

En conséquence, le poste « Report à nouveau » est débiteur d'une somme totale de : (45.308) Francs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AD LF
WJ

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop at the top and a series of smaller loops and strokes below.

Les scrutateurs

Two cursive signatures in black ink. The first is a simple, flowing signature, and the second is more complex, with a large loop and several smaller strokes.

Le Secrétaire

A long, horizontal, cursive signature in black ink, starting with a large loop and ending with a small, stylized flourish.